



dois je faire marché la décennale et le puis je encore?

Par **titoune**, le **29/06/2021 à 18:51**

Bonjour,rnrnVoilà mon souci il y a peu près 10 jours alors que je rénovais une toiture. j'ai vu le ciel noircir. Je me suis dépêché de bacher mais je n'ai pas pu finir que l'orage éclatait. Il y a eu une infiltration d'eau très légère. J'ai donc dit à mon client je vais contacter mon assurance. Réponse du client mais non ca va sécher et puis pourquoi faire venir un expert faites nous une petite remise sur la facture de fin chantier. Ma conjointe qui est très méfiante a trouvé cela bizarre. Je ne l'ai pas écouté et j'ai fait une remise sur la facture or aujourd'hui ce client me demande de faire marché l'assurance. Ma conjointe est très en colère pour deux raisons. Premièrement j'ai effectué une remise. Deuxièmement elle me dit qu'après dix jours c'est un peu trop tard pour déclarer un sinistre. A-t-elle raison et que puis-je faire ? rnrn rnrnMerci

Par **chaber**, le **29/06/2021 à 18:59**

bonjourrnrnLa décennale n'interviendra pas dans votre cas mais éventuellement la Responsabilité civile professionnelle selon les garanties souscrites.rnrnVous faites une déclaration malgré le délai dépassé. Votre assureur ne pourra la refuser.